

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 8 avril 2022 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georges GONDRAN – Georgette MILLY – Marcelle PARIS — David REY – Léna ROMAN

Excusés : Patrick GELLAERTS– Philippe PANCOL – Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Philippe PANCOL donne pouvoir à Jean-Marc BERNAUDON

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Marcelle PARIS

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Sont ajoutées, avec l'accord unanime du Conseil Municipal, les délibérations suivantes :

- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques – demande de subvention
- travaux de mise en conformité des réservoirs d'eau potable

DELIBERATIONS PRISES

1 – Vote des Comptes de Gestion 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour les budgets suivants :

- budget principal de la commune
- Eau et assainissement,
- Camping,
- Microcentrale des Guions,
- Caisse des Ecoles,

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – Vote des taux des taxes des contributions directes

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021, les nouveaux taux seront les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : **37,38 %**
- Taxe sur le foncier non-bâti : **163,04 %**

3 – Vote des budgets primitifs exercice 2022 – budget principal, budget eau et assainissement, budget camping, budget caisse des écoles, budget microcentrale des Guions

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs de l'exercice 2022 conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
4.392.908,94 €	4.392.908,97 €	1.589.759,29 €	1.589.759,29 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
522.030,90 €	522.030,90 €	123.547,13 €	123.547,13 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
18.800,10 €	18.800,10 €	37.520,28 €	37.520,28 €

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2.908,73 €	2.908,73€

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
177.159,66 €	177.159,66 €	493.458,64 €	493.458,64 €

4 - Reversement exceptionnel depuis le budget annexe microcentrale des Guions vers le budget principal

Dans le respect de l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales et des dispositions prévues aux article R.2221-48 et R.2221-90 de ce même code, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser 170.000 € d'excédent de fonctionnement du budget M4 microcentrale des Guions à la section de fonctionnement du budget général M14 de la commune.

5 - Vote des subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions aux associations suivantes :

Association des maîtres-chiens avalanche	100,00 €
Association du personnel communal	200,00 €
Club Alpin Français de Guillestre	150,00 €
Club de Judo	250,00 €
Club de ski Risoul	300,00 €
Club Vélo Rock	1.200,00 €
FNACA	100,00 €
Pays Guillestrin	60,00 €
Préventions routière	100,00 €
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	150,00 €
Souvenir Français	80,00 €
Volley Ball Guillestre	400,00 €
Association les Genévriers	400,00 €
Fait Main 05	100,00 €
Accor'Danse	400,00 €
Amicale des pompiers du Guillestrois	200,00 €
Football SCES	300,00 €
Club des Dauphins Embrunais	100,00 €
Coopérative scolaire pour le voyage scolaire du cycle 3	4.166,00 €

:

6 - Acquisition d'un véhicule pour les services techniques – demande de subvention

La fourgonnette « Kangoo » des services techniques est hors service et que le volume et montant des réparations pour qu'elle soit réparée est trop important au regard de sa valeur. Il est nécessaire et urgent de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule de remplacement pour les services techniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un nouveau véhicule type fourgonnette pour les services techniques d'un montant de 20 000 € hors taxes et sollicite le Département des Hautes-Alpes pour une subvention à hauteur de 50% de la dépense, soit 10.000 €.

7 - travaux de mise en conformité des réservoirs d'eau potable

Des travaux de mise en conformité des réservoirs d'eau potable doivent être envisagés. Il s'agit de la pose d'échelles intérieures et/ou extérieures pour les réservoirs du Chef-lieu, du Serre et des Pâques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux de mise en conformité des réservoirs d'eau potable pour un montant total de 12.777 €HT, et sollicite le Département des Hautes-Alpes pour une subvention de 6.338 € représentant 50 % de la dépense.

La séance est levée à 21h

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

La secrétaire de séance
Marcelle PARIS

